

guerre civile cessera, ou ne pourra exister que contre quelques malveillans qui ne seront plus soutenus par les puissances étrangères qui n'ont de haine que contre nos criminels factieux, et qui ne demandent qu'à rendre leur estime et leur amitié à une nation dont les erreurs et l'anarchie inquiètent et troublent toute l'Europe. La paix sera le fruit de cette résolution, et les troupes de ligne, ainsi que les braves volontaires nationaux qui depuis un an se sont sacrifiés pour la liberté, et qui abhorrent l'anarchie, iront se reposer au sein de leurs familles, après avoir accompli ce noble ouvrage.

Quant à moi, j'ai déjà fait le serment, et je le réitère devant toute l'Europe, « qu'aussitôt après avoir opéré le salut de ma patrie par le rétablissement de la constitution, de l'ordre et de la paix, je cesserai toute fonction publique, et j'irai jouir dans la solitude du bonheur de mes concitoyens. »

Le général en chef de l'armée française.

*Signé* DUMOURIEZ.

Aux bains de Saint-Amand, le 2 avril 1793.

*Note (E), page 171.*

*Le maréchal prince de Saxe-Cobourg, général en chef des armées de S. M. l'Empereur et de l'Empire, aux Français.*

Du 5 avril.

Le général en chef Dumouriez m'a communiqué sa déclaration à la nation française; j'y trouve les sentimens et les principes d'un homme vertueux qui aime véritablement sa patrie, et voudrait faire cesser l'anarchie et les calamités qui la déchirent, en lui procurant le bonheur d'une constitution et d'un gouvernement sage et solide. Je sais que c'est le vœu unanime de tous les souverains que des factieux ont armés contre la France, et principalement celui de S. M. l'empereur et de S. M. prussienne. Rempli d'estime encore pour l'ensemble d'une nation si grande et si généreuse, chez laquelle les prin-